

Clermont-Ferrand, le 08/03/2017

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU PUY-DE-DÔME  
POLE PILOTAGE ET RESSOURCES  
DIVISION RESSOURCES HUMAINES  
2, rue Gilbert Morel  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

---

**NOTE DE SERVICE DÉPARTEMENTALE**

Affaire suivie par Valérie ABONNENC  
[valerie.abonnenc@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:valerie.abonnenc@dgfip.finances.gouv.fr)  
☎ 04.73.41.30.27 📠 04.73.90.86.38  
N° 24

---

**Objet : Dématérialisation des registres Santé et Sécurité au Travail (RSST)**

La présente note expose les modalités d'utilisation et de consultation du RSST.

A compter du 08 mars 2017, le RSST est constitué de deux registres distincts :

- un registre dématérialisé réservé aux agents de la DDFiP63 ;
- un registre papier, réservé au public.

- Le RSST dématérialisé

Ce registre est réservé aux agents de la DDFiP du Puy de Dôme. Il s'agit d'un registre départemental unique. Il est accessible sur le site Ulysse 63 (sur la page d'accueil et sous la rubrique «Les agents/ santé et sécurité au travail, CHSCT »).

Pour accéder au registre, il convient de saisir comme nom d'utilisateur, la partie gauche de l'adresse de messagerie « prénom.nom » et comme mot de passe, celui utilisé pour la messagerie.

Après avoir accédé, vous pouvez soit consulter le registre (onglet «consulter le registre»), soit déposer une demande en cliquant sur l'onglet «ajout observ» qui donne accès à un formulaire spécifique.

Il est nécessaire d'indiquer ses nom et prénom, la date et l'objet de la demande et de formuler ses observations dans le cadre «demande/observations».

Après avoir cliqué sur l'onglet «valider», un courriel sera généré automatiquement à l'attention de l'assistante de prévention et du responsable d'immeuble.

Votre attention est attirée sur le fait qu'il est nécessaire de ne traiter qu'un seul sujet par demande.

La dématérialisation de ce registre permettra une transmission plus simple et plus rapide des informations.

- Le RSST à l'usage du public

Le RSST subsiste dans sa version papier pour l'usage exclusif des usagers.

Il doit en conséquence être tenu à la disposition du public, à l'accueil du site. Toute demande d'un usager sera datée, annotée le cas échéant des observations du responsable de service, puis scannée et transmise sur la messagerie de l'assistante de prévention.

L'assistante de prévention, Valérie ABONNENC, se tient à votre disposition pour toute difficulté particulière.

Pour le directeur départemental des finances publiques  
La responsable du pôle pilotage et ressources

Signé

Christelle MOREAU  
Administratrice des finances publiques